

*Souabe* & de celui de *Franconie* ensuite une Convention. Ces garnisons vont à l'Armée du *Meyn*, & quant aux troupes de l'Electeur, quoiqu'elles aient ordre de se tenir prêtes à marcher, l'intention de Son Altesse Electorale est jusqu'à présent d'observer une exacte neutralité; aussi le Comte de Preysing, Ministre d'Etat pour le département des affaires étrangères, a-t-il déclaré à Mr. de Chavigny & au Comte del Bene, Ministres de France & d'Espagne « que Son Altesse » Electorale étoit très-éloignée de faire tour- » ner au désavantage d'aucune Puissance, le » Traité d'accommodement qu'elle s'étoit dé- » terminée, pour le bien de ses Sujets, à con- » clure avec la Reine de Hongrie; & que l'on » pouvoit être assuré qu'elle ne fourniroit » point de troupes pour agir contre la France » ou contre l'Espagne. » Mais comme S. A. E. est en même-tems résoluë de suivre dans tous ses points ce Traité d'accommodement, il est décidé qu'aussi-tôt que les Cercles de *Souabe* & de *Franconie* auront effectué leur association, & auront assemblé leurs troupes, elle y joindra un corps des siennes pour être employé uniquement à la sûreté de l'Empire.

Mr. de Chavigni est toujours à *Munich*, & a reçu depuis peu une remise de quatorze cens mille livres pour acquitter les arrérages des Subsidés que la Couronne de France étoit convenuë de payer à la Maison de Baviere. Mr. de Klinggraff, Ministre de Prusse, continuë également d'y résider. Cependant le Comte de Choreck arrivé de *Vienne*, a fait une proposition à la Cour de fournir un corps de ses troupes, soit pour joindre l'Armée Autrichienne en *Italie*, ou pour se rendre à celle du Grand Duc de Toscane sur le

*Meyn.*